

**CIRCULAIRE** du 11 octobre 1914  
relative à la reprise partielle du service des colis postaux.

Le service des colis postaux qui avait dû être complètement suspendu le 2 août dernier, par suite des opérations de la mobilisation, a été repris partiellement le 5 octobre courant.

Ces sortes d'envois peuvent être échangés en trafic commun entre les réseaux de l'État, de l'Ouest-État, de l'Orléans, du Midi et de P.-L.-M., sauf, en ce qui concerne ce dernier, les gares situées sur la ligne Saincaize, Nevers, Montchanin, Chagny, Saint-Bonnet-en-Bresse, Dôle, Pontarlier et au nord de cette ligne.

Le trafic est également rétabli dans les relations avec la Corse (sauf les localités desservies par le courrier de Chisonaccia à Sartène), l'Algérie, la Tunisie et, dans les relations internationales, avec les pays qui sont à même de coopérer au service. La liste de ces pays a été fournie aux Compagnies de chemins de fer.

Monsieur le Directeur en est informé, à toutes fins utiles. }

Pour le Ministre du Commerce, de l'Industrie,  
des Postes et des Télégraphes,

*Pour le Directeur de l'Exploitation postale,*

FLORENTIN.

